

**Chers membres,**  
**Merci d'avoir choisi notre club pour la saison d'hiver 2009-2010.**

Je vous prie de trouver ci-dessous quelques renseignements qui vous permettront de parfaitement comprendre et maîtriser le système de réservation des terrains.

**1) Vos heures d'abonnements** sont réservées à l'avance par le secrétariat.

**2) Si vous ne pouvez pas occuper l'une de vos heures d'abonnements**, prévenez-nous le plus rapidement possible uniquement par téléphone ( 081/30.57.57 ) et minimum 24 H à l'avance ; dans ce cas, un ticket de récupération de la valeur de l'heure libérée sera établi. Ce ticket sera à votre disposition au bar et ne pourra être utilisé que durant la saison d'hiver en cours .

**3) Pour récupérer une heure d'abonnement libérée,**

**ou**

**4) Pour réserver des terrains supplémentaires ( heures volantes )**

suivre la procédure décrite ci-dessous :

Via notre site [www.tennisgeronsart.be](http://www.tennisgeronsart.be) ,

1) **Entrez votre login** (nom d'utilisateur) **et votre password** (mot de passe) ,  
et cliquez sur ' OK'.

*Votre password est strictement confidentiel ; ne le divulguez pas.*

L'écran 'tableau de réservation 'simplifié' du jour en cours apparaît.

Si vous souhaitez un autre jour ( **28 jours max. à l'avance** ), dans le calendrier situé en haut à gauche de votre écran, cliquez sur la date souhaitée;  
le tableau de réservation de la journée sélectionnée apparaît.

2) **Cliquez sur le terrain et l'heure souhaitée** ( uniquement les terrains renseignés par des cases de **couleur verte** ) ; votre nom apparaît automatiquement dans la case ' joueur n°1'

3) Dans la case 'joueur n°2', **sélectionnez le nom de votre partenaire.**

4) **Tapez votre mot de passe et cliquez sur 'confirmer'.**

**Votre réservation est effective.**

**ATTENTION !! Les terrains se réservent par tranche d'1/2 H.**

N'oubliez pas **de dupliquer** vos réservations pour bloquer d'autres d'1/2 H. ( en tapant votre mot de passe dans le cadre situé en dessous de la confirmation de votre première réservation )

**REMARQUE concernant les heures volantes :**

- limite quantitative : **aucune** ( possibilité de réserver plusieurs heures )
- limite temporelle : **jusqu'à 28 jours** maximum à l'avance

**5) Pour annuler une heure volante** ( cases de **couleur rouge** ) :  
minimum 24 H à l'avance, cliquez sur les cases concernées, introduisez votre mot de passe et cliquez sur 'effacer' ;  
**en cas de délai inférieur, l'heure ne pourra pas être annulée.**

**vos login et password** ne sont pas modifiés d'une saison à une autre.  
Si vous ne les connaissez plus , suivez la procédure décrite sur la page d'accueil  
du site du club [www.tennisgeronsart.be](http://www.tennisgeronsart.be)

**L'accès aux réservations des terrains sera possible  
dès le lundi 21/9 à 7h30 mais pas avant.**

## **HEURES D'ABONNEMENT**

**Les codes d'accès de toutes les personnes renseignées sur  
les fiches d'inscriptions sont activés d'office.**

\*\*\*\*\*

## **HEURES VOLANTES**

**Les codes d'accès sont activés  
dès réception du paiement de la cotisation.**

Vous pouvez effectuer vos paiements **en espèces** (au secrétariat du club) **ou par virement**  
( **mais pas** par bancontact ).

**BONNE SAISON HIVERNALE .**